

MALLETTE

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

États financiers
Au 31 décembre 2012

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuariat
Syndics et gestionnaires

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.



Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 22 mars 2013

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2012

2011

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	7 052 116 \$	7 488 405 \$
Obligations	29 547 798	29 513 657
Fonds communs	2 738 684	1 872 670
Actions canadiennes	22 119 540	16 752 391
Actions étrangères	51 547 085	43 293 632
	113 005 223	98 920 755

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	438 214	426 277
Cotisations à recevoir des participants	438 214	426 277
Cotisations additionnelles	-	2 013
Revenus de placements	328 429	331 767
Taxes à la consommation	56 813	33 381
	1 261 670	1 219 715

ENCAISSE

1 503 451	1 261 284
------------------	------------------

115 770 344	101 401 754
--------------------	--------------------

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)

172 197	39 402
---------	--------

PRESTATIONS À PAYER

877 475	403 437
---------	---------

1 049 672	442 839
------------------	----------------

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

114 720 672 \$	100 958 915 \$
-----------------------	-----------------------

Pour le Comité de retraite :

 , administrateur
 , administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2012

2011

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	4 479 501 \$	4 189 617 \$
Cotisations des participants		
Régulières	4 479 501	4 189 617
Volontaires	67 585	51 084
Transferts provenant d'autres régimes	16 167	18 579
	9 042 754	8 448 897

Revenus de placements		
Intérêts	1 159 724	1 249 605
Dividendes	2 149 716	1 900 554
Fonds communs de placements	88 363	65 490
	3 397 803	3 215 649

Variations des justes valeurs des placements (note 6)	8 551 127	-
	20 991 684	11 664 546

DIMINUTION DE L'ACTIF

Variations des justes valeurs des placements (note 6)	-	5 817 445
---	---	-----------

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	82 866	83 766
Assurances fiduciaires	9 647	10 290
Auditeur	6 952	6 015
Consultant en gestionnaire de placements	34 165	-
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	19 683	22 817
Frais d'enregistrement	20 854	21 376
Fiduciaire de placements	234 365	226 084
Gestionnaire de placements	285 016	268 381
	693 548	638 729

Prestations versées		
Cessations d'emploi	639 319	472 587
Décès	373 261	297 461
Retraites	5 281 012	4 271 512
	6 293 592	5 041 560

Transferts vers d'autres régimes	242 787	484 042
	7 229 927	11 981 776

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET	13 761 757	(317 230)
--	------------	-----------

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice	100 958 915	101 276 145
--	-------------	-------------

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice	114 720 672 \$	100 958 915 \$
--	----------------	----------------

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (l'Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs investis dans ce fonds sont mentionnés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1er janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite reçoit une rente annuelle viagère égale à la rente achetée auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte est versé comptant à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime a adopté de manière anticipée les dispositions de l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » de la partie I du Manuel de l'ICCA - Comptabilité.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations du promoteur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants au promoteur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2012	2011
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	289 610 \$	101 692 \$
Billets provinciaux	2 857 006	6 807 989
Bons du Trésor	3 905 500	578 724
	7 052 116	7 488 405
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	1 919 194	3 005 230
Provinciales	19 807 870	18 717 858
Municipales	1 139 766	1 160 939
Corporatives	5 942 904	5 899 275
Obligations étrangères	738 064	730 355
	29 547 798	29 513 657
Fonds communs		
Obligations	2 110 473	1 492 056
Actions*	628 211	380 614
	2 738 684	1 872 670
À reporter	39 338 598 \$	38 874 732 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

	2012	2011
Reporté	39 338 598 \$	38 874 732 \$
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 339 877	1 873 832
Industrie	1 876 187	1 334 540
Télécommunications	3 515 538	3 218 370
Consommation discrétionnaire	3 483 469	2 592 612
Biens de consommation de base	644 272	357 188
Énergie	5 178 096	3 625 073
Finance	3 956 879	2 725 953
Technologie de l'information	426 460	249 855
Services aux collectivités	584 388	665 283
Autres - fiducies de revenu	114 374	109 685
	22 119 540	16 752 391
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	3 439 605	3 208 683
Australie	2 205 206	1 783 751
Bermudes	180 620	165 217
Brésil	896 774	847 859
Chine	113 348	140 107
Corée	160 726	143 428
Danemark	846 266	760 452
Espagne	348 880	523 815
États-Unis	18 846 153	14 670 238
Finlande	395 517	293 982
France	6 369 382	5 477 537
Îles Cayman	405 074	389 725
Irlande	351 090	177 265
Japon	3 633 305	3 352 929
Norvège	881 771	909 951
Pays-Bas	4 553 223	3 904 038
Royaume-Uni	4 286 066	3 588 523
Suède	2 058 168	1 650 814
Suisse	1 575 911	1 305 318
	51 547 085	43 293 632
	113 005 223 \$	98 920 755 \$

* Au 31 décembre 2012, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 71 % (2011 - 73 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	6 762 506 \$	289 610 \$	7 052 116 \$
Obligations	22 500 978	7 046 820	29 547 798
Fonds communs	-	2 738 684	2 738 684
Actions	73 666 625	-	73 666 625
	102 930 109 \$	10 075 114 \$	113 005 223 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le Comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier)

	2012	2011
AAA	19 %	23 %
AA	36	37
A	37	34
BBB	8	6
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur)

	2012	2011
AAA	19 %	17 %
AA	27	33
A	45	44
BBB	9	6
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Au 31 décembre 2012, l'échéance des obligations du fonds régulier est la suivante :

	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	23 173 546 \$	3 253 343 \$	3 120 909 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2012, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 738 695 \$ (973 951 \$ en 2011), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 47 % (45 % en 2011) est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2012, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 5 291 632 \$ (4 455 651 \$ en 2011). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2012, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 7 429 484 \$ (6 042 664 \$ en 2011). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2012	2011
Salaires et charges sociales	50 001 \$	- \$
Frais d'enregistrement	20 855	20 913
Honoraires de gestion	101 341	18 489
	172 197 \$	39 402 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2012	2011
Réalisées	1 945 204 \$	(698 961) \$
Non réalisées	6 605 923	(5 118 484)
	8 551 127 \$	(5 817 445) \$

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le promoteur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.